

DIRECTION RÉGIONALE
DES RISQUES PROFESSIONNELS

20
19

OFFRE DE FORMATION

Île-de-france

VOUS ÊTES...

- Chefs d'entreprise, dirigeants, encadrants
- Représentants du personnel
- Fonctionnels de sécurité santé au travail, IPRP, coordonnateurs SPS
- Médecins du travail, infirmier(e)s de service santé au travail
- Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, conducteurs de travaux
- Personnels soignants
- Consultants, formateurs

VOUS POUVEZ VOUS FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



**Pour plus d'informations et pour vous inscrire,
consultez notre nouveau site :**

**Cramif.fr > A votre service > Entreprise > S'informer sur
les risques professionnels > Formation à la prévention
des risques professionnels**

Préface

SE FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ÎLE-DE-FRANCE

Nous avons le plaisir de vous faire connaître [L'OFFRE DE FORMATION 2019](#).

Par la formation, nous souhaitons renforcer les compétences des entreprises (employeurs, cadres, salariés, institutions représentatives du personnel, fonctionnels de sécurité) pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des risques professionnels, management de la prévention, dynamiser les IRP, etc.), soit en traitant de thèmes ou de secteurs particuliers (bâtiment et travaux publics, logistique, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, etc.).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'offre de formation Cramif s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

LE PLAN NATIONAL FORMATION, C'EST QUOI ?

C'est une démarche stratégique visant à harmoniser et à déployer des actions de formation continue en santé-sécurité au travail de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et de l'INRS qui s'appuie sur :

Une offre nationale de formation (ONF)

C'est un ensemble de dispositifs de formation validés par la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale et l'INRS.

Ces formations sont assurées soit par le réseau, soit par des organismes de formation habilités.

Les entreprises qui disposent de formateurs internes peuvent également dispenser ces formations exclusivement à destination de leur personnel.

L'habilitation d'organismes de formation

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation.

L'habilitation est attribuée pour une formation spécifique.

La formation doit être dispensée par un formateur certifié par le réseau des CARSAT/Cramif/CGSS/INRS.

PRÉSENTATION DU LIVRET

L'offre nationale de formation et l'offre régionale de formation sont différenciées par les logos suivants sur les en-tête des fiches de formation :

Partie 1 - Offre régionale de formation réalisée par la Cramif



Offre régionale de formation
réalisée par la Cramif



+



Offre nationale de formation
réalisée par la Cramif

Partie 2 - Offre nationale de formation de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et de l'INRS



Offre nationale de formation
réalisée par des organismes de formation habilités/partenaires



A - DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

B - ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

E - FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

Sommaire par thématique de l'offre de formation dispensée par la Cramif

A - DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
------------	------------------	-----------------	------------	--------------------	-------

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

A0310	Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	1	-	3	14
A0003	Obtenir des compétences de base en prévention	2	-	5	15
A0411	Analyser un accident de travail	2 + 1	-	4	16
A0413	Analyser les accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes réservé aux services santé au travail inter-entreprises NOUVEAU	2 + 1	Oui	1	17
A0412	Analyser une situation de travail	2 + 1	-	2	18
A0410	Améliorer son document unique	2	-	3	19
A0414	Devenir animateur de prévention des risques professionnels NOUVEAU	11	Oui	1	20
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	Oui	2	21

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION

A0201	S'initier à la démarche ergonomique	4	-	2	22
-------	-------------------------------------	---	---	---	----

B - ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
------------	------------------	-----------------	------------	--------------------	-------

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

B0302	Intégrer les IRP (CHSCT, CSSCT, CSE) dans la démarche de prévention de son entreprise, rôle du président	2	-	2	26
B0304	Promouvoir les bonnes pratiques de prévention - Membres d'IRP (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)	2	-	3	27

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
------------	------------------	-----------------	------------	--------------------	-------

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordres	1	-		30
-------	--	---	---	--	----

LOGISTIQUE

C0301	Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques	2	-		31
-------	---	---	---	--	----

RESTAURATION COLLECTIVE

C1101	Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	2	-		32
-------	---	---	---	--	----

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
------------	------------------	-----------------	------------	--------------------	-------

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS	1	Oui	4	36
D0104	Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement	2 + 1	Oui	3	37

RISQUES PHYSIQUES

D0902	Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	-	2	38
-------	---	---	---	---	----

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	-	4	39
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - Spécial DP – CHSCT – CE – CSSCT – CSE	3	-	2	40

RISQUES CHIMIQUES

D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	2 + 1	Oui	2	41
D0609	Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants	1	-	2	42

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

D0707	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage - maintenance et entretien)	2	-	3	43
D0708	Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante	1	-	3	44

RISQUES LIÉS AU PLOMB

D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien)	2	-	3	45
-------	--	---	---	---	----

RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

D1601	Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives	1 + 1	-	2	46
-------	---	-------	---	---	----

RISQUE ROUTIER

D0302	Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention	1	-	2	47
-------	--	---	---	---	----

E - FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
------------	------------------	-----------------	------------	--------------------	-------

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

E0702	Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH	2 + 1	Oui	2	50-51
-------	--	-------	-----	---	-------

Sommaire par public

de l'offre de formation dispensée par la Cramif

1

PERSONNE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.)

A - DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
A0003	Obtenir des compétences de base en prévention	2	-	5	15
A0411	Analyser un accident de travail	2 + 1	-	4	16
A0412	Analyser une situation de travail	2 + 1	-	2	18
A0410	Améliorer son document unique	2	-	3	19
A0201	S'initier à la démarche ergonomique	4	-	2	22

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordres	1	-	5	30
C0301	Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques	2	-	2	31
C1101	Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	2	-	1	32

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
D0104	Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement	2 + 1	Oui	3	37
D0902	Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	-	2	38
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	-	4	39
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	2 + 1	Oui	2	41
D0609	Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants	1	-	2	42
D0707	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage - maintenance et entretien)	2	-	3	43
D0708	Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante	1	-	3	44
D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage - maintenance et entretien)	2	-	3	45
D1601	Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives	1 + 1	-	2	46
D0302	Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise- Démarche de prévention	1	-	2	47

2 CHEF D'ENTREPRISE OU SON DÉLÉGATAIRE

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
A0310	Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	1	-	3	14
B0302	Intégrer les IRP (CHSCT, CSSCT, CSE) dans la démarche de prévention de son entreprise, rôle du président	2	-	2	26
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS	1	Oui	4	36

3 MEMBRE D'INSTANCE REPRÉSENTATIVE DU PERSONNEL

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
B0304	Promouvoir les bonnes pratiques de prévention - Membres d'IRP (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)	2	-	3	27
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise Spécial CE, CHSCT, CSSCT, CSE, DP	3	-	2	40

4 FUTUR ANIMATEUR DE PRÉVENTION

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
A0414	Devenir animateur de prévention des risques professionnels	11	Oui	2	20

5 PERSONNEL DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
A0413	Analyser les accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes - réservé aux services santé au travail inter-entreprises	2 + 1	Oui	1	17

6 TUTEUR, MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ET ACCUEILLANT

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	Oui	2	21

7 FORMATEURS

Réf. stage	Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Nombre de sessions	Pages
E0702	Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH	2 + 1	Oui	2	50-51

PARTIE 1



**OFFRE
RÉGIONALE**

**Formations réalisées
par la Cramif**

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	P. 14
Obtenir des compétences de base en prévention	P. 15
Analyser un accident de travail	P. 16
Analyser les accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes - Réservé aux services de santé au travail inter-entreprises	P. 17
Analyser une situation de travail	P. 18
Améliorer son document unique	P. 19
Devenir animateur de prévention des risques professionnels	P. 20
Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	P. 21

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

S'initier à la démarche ergonomique	P. 22
-------------------------------------	--------------

Réf.
A0310

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Chefs d'entreprise ou son délégataire.

PRÉCONISATIONS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pré inscrivez-vous par internet.

Suite à votre pré-inscription, un questionnaire d'information vous sera envoyé.

Faites parvenir ce questionnaire complété au plus tard trois semaines avant le début du stage, accompagné de la convention signée.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la prévention dans l'entreprise.
- Repérer les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- Identifier les principales méthodologies d'évaluation des risques.
- Déterminer des stratégies d'actions de prévention.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention en entreprise.
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise - Management de la S&ST :
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, formalisation dans le document unique, mesures de prévention).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
A0003

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obtenir des compétences de base en prévention

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

Les compétences de base visées par cette formation peuvent être acquises et validées par la formation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne » de l'INRS.

CONTENU

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
 - les objectifs généraux de la prévention,
 - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
- Les concepts d'apparition d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application.
- Études de cas.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
A0411

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Analyser un accident de travail

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » proposée par l'INRS.

Suite à la participation à la formation A0411, nous préconisons de suivre le stage A0412.

OBJECTIFS

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention en vue du plan d'action.

CONTENU

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, etc.).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention.
- La construction et le suivi du plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Travaux en groupes ou sous-groupes.
- Exercices d'application et étude de cas, puis d'AT réels et documentés par les stagiaires.
- La pédagogie utilisée dans ce stage est basée sur l'échange de pratiques et d'expérience, et sur la communication active des participants au sein de groupes de travail. L'employeur s'engage à donner au stagiaire les moyens pour qu'il réalise une analyse d'AT réel durant l'intersession, qui devra être restituée le 3^e jour.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours + 1 jour) avec un travail intersession à réaliser, soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

CONDITION DE PARTICIPATION

L'employeur s'engage à confier au candidat la réalisation d'arbre des causes d'accidents du travail dans l'année suivant la formation.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0413

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Analyser les accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes

Réservé aux services de santé au travail inter-entreprises

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

IPRP, médecins du travail et chargés de prévention de services de santé au travail inter-entreprises.

PRÉ-REQUIS

Il est demandé de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels », proposée par l'INRS. L'attestation de formation sera requise pour l'inscription.

L'employeur s'engage à confier au candidat la réalisation d'arbre des causes d'accidents du travail dans l'année suivant la formation.

OBJECTIFS

- Organiser en amont les modalités de recueil d'informations en cas d'accident du travail.
- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer la méthode de l'arbre des causes.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention en vue du plan d'actions.
- Définir les conditions de mise en œuvre de la méthode dans l'établissement adhérent.

CONTENU

- L'organisation de la prévention des risques professionnels dans l'établissement adhérent.
- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'objectivation des faits.
- La construction de l'arbre des causes.
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La mise à jour du document unique et du plan d'actions.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Travaux en sous-groupes.
- Études de cas, puis d'AT réels et documentés apportés par les stagiaires. La pédagogie utilisée dans ce stage est basée sur l'échange de pratiques et d'expérience, et sur la communication active des participants au sein de groupes de travail. L'employeur s'engage à donner au stagiaire les moyens pour qu'il réalise une analyse d'AT réel durant l'intersession, qui devra être restituée le 3^e jour.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours + 1 jour) avec un travail intersession à réaliser, soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 minimum – 12 maximum

CONDITION DE PARTICIPATION

L'employeur s'engage à confier au candidat la réalisation d'arbre des causes d'accidents du travail dans l'année suivant la formation.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant leurs acquis.

NOUVEAU

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0412

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Analyser une situation de travail

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS.

Suite à la participation à la formation A0412, nous préconisons de suivre le stage A0410 et/ou le stage A0411.

OBJECTIFS

- Appliquer les méthodes d'identification des risques.
- Définir les conditions de mise en œuvre de ces méthodes dans l'entreprise.

CONTENU

- L'identification des risques par la recherche des composantes du risque.
- Présentation de la démarche ergonomique.
- Notions relatives à la compréhension du travail : travail prescrit/réel, déterminants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expériences entre les participants.
- Travail en intersession.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours + 1 jour) avec un travail intersession à réaliser, soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder 4 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0410

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Améliorer son document unique

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégué, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Situer l'évaluation des risques dans le contexte réglementaire.
- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.
- Appliquer des méthodes et outils pour améliorer le document unique.
- Transcrire l'évaluation des risques dans le document unique.
- Définir un plan d'actions de prévention.

CONTENU

- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » :
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques :
 - aspects réglementaires, Principes Généraux de Prévention,
 - organisation de l'entreprise autour du document unique,
 - méthodes (modélisation du processus menant au dommage, analyse ergonomique de l'activité, estimation des risques, etc.),
 - formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique,
 - mesures de prévention : critères de choix,
 - plan d'actions de prévention des risques professionnels.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.
- Analyse de documents uniques d'EvRP.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0414

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir animateur de prévention des risques professionnels

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire doit être reconnu dans l'entreprise comme personne en charge de la prévention des risques professionnels. Il fournira préalablement sa lettre de mission signée par le chef d'entreprise.

OBJECTIFS

↳ Construire, animer et suivre une démarche de prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.

CONTENU

Parcours :

- ↳ Stage A003 : obtenir des compétences de base en prévention.
- ↳ Stage A0411 : analyser un accident de travail.
- ↳ Stage A0412 : analyser une situation de travail.
- ↳ Stage A0410 : améliorer son document unique.
- ↳ 1 journée « bilan et perspectives » organisée à l'issue des différents stages en présence des formateurs, des chefs d'établissement et des stagiaires.
- ↳ 1 journée « suivi » proposée chaque année sur la base du volontariat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↳ Exercices d'application.
- ↳ Études de cas.
- ↳ Travaux intersessions.
- ↳ Échanges et retour d'expériences entre les participants.

DURÉE

11 jours (suivi des différents stages aux dates choisies par l'établissement) sur une durée maximale de 2 ans à compter de la participation au stage A003.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Obligation de suivre l'ensemble des quatre stages du parcours dans l'ordre précité

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis. Cette formation intègre le contenu de l'offre nationale de formation « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».

NOUVEAU

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
A0004

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en situation d'accueillir et d'accompagner des nouveaux en entreprise :

- soit engagée dans un parcours de formation de tuteurs ou de maître d'apprentissage,
- soit disposant des compétences et/ou d'une expérience avérée de la fonction tutorale ou d'accueil des nouveaux.

PRÉ-REQUIS

La fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage, accueillant, doit être identifiée et reconnue dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux en santé et sécurité au travail de la fonction de tuteur ou d'accueillant.
- Acquérir des notions en S&ST.
- Évaluer les compétences et connaissances S&ST du nouveau.
- Construire le parcours d'acquisition de savoirs/savoir-faire en S&ST du nouveau, l'ajuster si besoin.
- Transmettre les savoirs/savoir-faire en S&ST relevant des missions du tuteur.

CONTENU

- Le contexte et les enjeux de la fonction de tuteur ou d'accueillant.
- Les notions en S&ST.
- Le repérage des compétences du nouveau.
- La démarche d'intégration de la S&ST dans l'accompagnement du nouveau :
 - élaboration d'un parcours personnalisé,
 - transmission de savoirs/savoir-faire,
 - suivi et évaluation de la progression.
- Présentation de l'outil Synergie et de son exploitation pour améliorer le transfert des connaissances en S&ST sur des situations de travail réelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer
sur les risques
professionnels > Formation
à la prévention des risques
professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0201

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

S'initier à la démarche ergonomique

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Niveau débutant

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

OBJECTIFS

- Appréhender les différentes étapes de la démarche ergonomique, leurs objectifs et leurs enjeux.
- S'approprier les principaux outils d'analyse des situations de travail.
- Être à même d'accompagner la réflexion d'un ergonomiste dans le cadre d'une étude ergonomique au sein de l'entreprise.

CONTENU

- Introduction à l'ergonomie :
 - les racines de l'ergonomie,
 - définition de l'ergonomie,
 - les champs d'action,
 - les notions,
 - les principes.
- Les étapes de la démarche ergonomique :
 - l'analyse de la demande,
 - l'analyse structurelle,
 - l'analyse de l'activité de travail :
 - travail prescrit et travail réel,
 - observations et entretiens,
 - pré-diagnostic,
 - observations systématiques,
 - diagnostic.
- Les recommandations :
 - mesures de prévention,
 - critères de choix.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Exercice d'analyse de situations réelles de travail dans une entreprise de la région Île-de-France.
- Travaux en sous-groupe et restitution dans l'entreprise choisie.

DURÉE

4 jours soit 28 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

9

CONDITION DE PARTICIPATION

Avoir l'objectif d'analyser des situations de travail pour prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Intégrer les IRP (CHSCT, CSSCT, CSE) dans la démarche de prévention de son entreprise, rôle du président

P. 26

Promouvoir les bonnes pratiques de prévention - Membres d'IRP
(CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)

P. 27

Réf.
B0302

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Intégrer les IRP (CHSCT, CSSCT, CSE) dans la démarche de prévention de son entreprise, rôle du président

Formation réalisée par la Cramif

Il ne sera pas abordé les réponses réglementaires au fonctionnement du CHSCT, de la CSSCT et du CSE.

PUBLIC

Présidents de CHSCT, CSSCT, CSE en exercice et futurs présidents.

PRÉCONISATIONS

Il est recommandé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- ↳ Définir la prévention et ses enjeux en entreprise.
- ↳ Repérer les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- ↳ Identifier les principales méthodologies d'évaluation des risques.
- ↳ Déterminer des stratégies d'actions de prévention.

CONTENU

- ↳ Les enjeux de la prévention en entreprise.
- ↳ Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.
- ↳ La démarche de prévention, l'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, formalisation dans le document unique, mesures de prévention).
- ↳ L'intégration des instances représentatives du personnel ayant un rôle en matière de santé et sécurité au travail.
- ↳ L'organisation de la prévention dans l'entreprise - Management de la S&ST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↳ Alternance entre des apports didactiques et des échanges ou retours d'expériences entre les participants.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
B0304

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Promouvoir les bonnes pratiques de prévention Membres d'IRP (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Tout représentant du personnel (mandaté ou élu) siégeant dans une IRP en lien avec la prévention des risques professionnels (CHSCT, CSSCT, CSE, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est recommandé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Mettre en avant les principales conditions de réussite d'une démarche en lien avec la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles,
- Contribuer activement au développement d'une démarche respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ».

CONTENU

- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite :
 - rappel sur les rôles et missions des IRP en matière de prévention des AT/MP,
 - la mise en œuvre d'une démarche participative et l'intégration de la pluridisciplinarité,
 - les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ».
- L'évaluation des risques :
 - les enjeux de l'évaluation des risques professionnels et de la prévention,
 - acteurs, méthodes, moyens, organisation, formalisation, etc.,
 - plan d'action des mesures de prévention (critères d'efficacité, critères de choix, etc.).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.
- Travaux de groupe.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

SECTEURS SPÉCIFIQUES

SECTEURS SPÉCIFIQUES

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordres

P. 30

LOGISTIQUE

Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques

P. 31

RESTAURATION COLLECTIVE

Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective

P. 32

Réf.
C0108

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordres

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et aux personnes devant veiller à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les principes généraux de prévention, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les principes généraux de prévention dans les différentes phases de travail (de la conception à la réalisation).
- Assurer la coopération des différents acteurs de la prévention.
- Respecter et mettre en application les exigences fondamentales du socle commun BTP et plus particulièrement le Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction (P3C3).

CONTENU

- Connaître les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - définitions,
 - processus qui génèrent un dommage,
 - les 9 Principes Généraux de Prévention.
- Situer son rôle en tant que Maître d'ouvrage dans la mission de coordination :
 - le champ d'intervention du coordonnateur,
 - les outils de la coordination,
 - le coordonnateur et les risques.
- Le socle commun de prévention et le P3C3 :
 - la prévention de chutes de hauteur,
 - la prévention des risques liés à la manutention,
 - l'hygiène et les conditions de travail sur chantiers,
 - la mise en commun des moyens (prestations spécifiques SCALP et METAH).
- Apprécier la situation au regard de la prévention des risques :
 - la sinistralité dans le secteur BTP, l'enjeu humain/social, l'enjeu juridique, l'enjeu économique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Échanges entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C0301

LOGISTIQUE

Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

OBJECTIFS

- Analyser la situation en hygiène, sécurité et conditions de travail dans l'entreprise vis-à-vis des activités logistiques.
- Identifier les risques spécifiques aux activités logistiques.
- Rechercher et mettre en œuvre les mesures de prévention.

CONTENU

- Présentation du secteur professionnel et de l'évolution de l'organisation du travail.
- Accidentologie et maladie professionnelle.
- Analyse des risques par situations de travail (réception, stockage, préparation de commandes, conditionnement, etc.).
- Démarches et mesures de prévention, et d'amélioration des conditions de travail.
- Présentation d'outils utilisables par les entreprises (dispositifs Synergie, brochures, fiches, etc.) et de leurs conditions d'utilisation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé.
- Questions/réponses.
- Étude de cas.
- Approche des risques par le flux des produits.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C1101

RESTAURATION COLLECTIVE

Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégué, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

OBJECTIFS

- Contribuer à l'identification et à l'analyse des situations à risque.
- Rechercher et mettre en œuvre les mesures de prévention.
- Participer à la démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Présentation des risques du secteur d'activité.
- Enjeux sociaux, économiques et financiers.
- Mise en œuvre de l'évaluation des risques :
 - outils de repérage des situations à risque,
 - méthodes d'analyse de l'activité,
 - mesures de prévention des risques,
 - formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique,
 - mise en place et suivi du plan d'actions, des plans de prévention et protocoles de sécurité.
- Présentation des outils du réseau prévention et des conditions d'utilisation (grille GPS&ST, brochures, etc.).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Études de cas.
- Échanges et retours d'expérience.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS **P. 36**

Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement **P. 37**

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit **P. 38**

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux **P. 39**

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise
Spécial DP - CHSCT - CE - CSSCT - CSE **P. 40**

RISQUES CHIMIQUES

Participer à une démarche de prévention des risques chimiques **P. 39**

Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants **P. 40**

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordre en présence d'amiante
(désamiantage - maintenance et entretien) **P. 43**

Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux
en présence d'amiante **P. 44**

RISQUES LIÉS AU PLOMB

Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre
en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien) **P. 45**

RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives **P. 46**

RISQUE ROUTIER

Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention **P. 47**



Réf.
D0101

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire.

PRÉ-REQUIS

Engagement dans une démarche de prévention des TMS.

OBJECTIFS

- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

CONTENU

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques.
- La responsabilité du chef d'établissement au regard des risques professionnels.
- La situation de l'établissement au regard des statistiques de la sinistralité de la profession.
- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste).
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques.
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS.
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : la formalisation d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes-compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi).
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme « TMS PROS » de la CNAMTS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0104**TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)****Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement**

Formation réalisée par la Cramif et par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité, etc.) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

PRÉ-REQUIS

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS.

Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ».

OBJECTIFS

- Identifier le risque de TMS.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

CONTENU

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation.
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises.
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation.
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS.
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMSPros.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expérience.
- Point d'avancement téléphonique durant l'intersession.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours+1 jour) avec un travail en intersession soit 21 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder 4 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0902**RISQUES PHYSIQUES****Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant etc.)

OBJECTIFS

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques liés au bruit.
- Proposer des mesures de prévention.

CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires. Les normes françaises (NF), européennes (EN) et Internationales (ISO) concernant le bruit.
- Les risques et les atteintes à la santé dus au bruit.
- Le tableau des maladies professionnelles n°42.
- Les surveillances médicales renforcées, l'audiométrie et les protections individuelles mises en place et en œuvre par le médecin du travail.
- La caractérisation du bruit et mesurage des niveaux sonores.
- Des exemples d'actions de prévention réalisées par des entreprises.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés des différents intervenants.
- Exercices de mesurage par les stagiaires.
- Échanges d'expériences entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
D0410

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (chefs d'entreprise, dirigeants, responsables des ressources humaines, animateurs sécurité, membres d'un groupe projet, assistantes sociales, infirmières, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

CONTENU

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- À partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

Voir catalogue INRS

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
D0411

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise Spécial DP - CHSCT - CE - CSSCT - CSE

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Les représentants du personnel, les membres de CHSCT, CE, CSSCT, CSE.

PRÉCONISATIONS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.
- Repérer le rôle et les modes d'actions des représentants du personnel dans ce domaine.

CONTENU

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.
- Le rôle spécifique des représentants du personnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- À partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

Voir catalogue INRS

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0605

RISQUES CHIMIQUES

Participer à une démarche de prévention des risques chimiques

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Préventeur d'entreprise, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels (personnel soignant, RRH, RAQ, etc.).

PRÉ-REQUIS

Suivre avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques », disponible sur le site inrs.fr (@1501).

OBJECTIFS

- Contribuer à une démarche de prévention des risques chimiques.
- Identifier les dangers des produits chimiques et les risques d'atteinte à la santé.
- Repérer les situations d'exposition aux risques chimiques.
- Proposer des mesures de prévention efficaces.

CONTENU

- Les risques chimiques : ACD et CMR - Dangers - Étiquetage - FDS.
- Le cadre réglementaire de la prévention des risques chimiques.
- La démarche de prévention et l'outil d'évaluation des risques chimiques SEIRICH.
- Les mesures de prévention (substitution, mesures techniques collectives et individuelles, mesures organisationnelles, etc.)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés participatifs et échanges sur les pratiques.
- Cas pratique : analyse d'un poste de travail dans une entreprise en Île-de-France.
- Travaux de groupe.
- Travail en intersession.
- Retour d'expériences de mise en place de mesures de prévention en entreprise.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours+1 jour) avec un travail en intersession soit 21 heures.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'employeur s'engage à accorder le temps nécessaire pour que le stagiaire réalise le travail en intersession et prend en charge le déplacement dans l'entreprise visitée pour réaliser le cas pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

9

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0609**RISQUES CHIMIQUES****Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégué, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

OBJECTIFS

Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de captage des polluants pour appréhender la rédaction d'un cahier des charges d'installation de ventilation.

CONTENU

- Les différentes techniques de ventilation.
- Présentation des outils d'évaluation des performances aérodynamiques des installations de ventilation.
- Les éléments constitutifs d'un cahier des charges.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques
- Présentation de matériel technique
- Cas pratiques

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0707

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage – maintenance et entretien)

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

CE STAGE N'A PAS POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012.

OBJECTIFS

- Identifier toutes les réglementations (code du travail, de l'environnement, de la santé, des transports, etc.).
- Connaître les effets sur la santé des fibres amiante.
- Connaître les principales utilisations de l'amiante.
- Avoir une lecture critique des diagnostics, des dossiers techniques amiante et des plans de retrait.
- Repérer les situations à risques.
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.
- Connaître les principes de prévention à mettre en œuvre en présence d'amiante (désamiantage – maintenance).
- Connaître les principes d'élaboration des modes opératoires.

CONTENU

- Les effets sur la santé.
- Les différentes réglementations :
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- La caractérisation des risques :
 - méthode de prélèvement et d'analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants à l'amiante - élaboration des processus.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier de désamiantage).
- Le suivi des opérations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Travaux pratiques (plan de retrait, modes opératoires).

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
 Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0708**RISQUES LIÉS À L'AMIANTE****Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, bailleurs sociaux et maîtres d'œuvre confrontés à la présence d'amiante (travaux de maintenance ou de réhabilitation).

OBJECTIFS

- Se repérer dans la réglementation liée aux travaux en présence d'amiante.
- Connaître les principales utilisations de l'amiante.
- Apprécier différentes méthodologies d'intervention.
- Connaître les principes de prévention.
- Évaluer ses compétences en prévention des risques et identifier d'éventuels besoins de formation complémentaire.

CONTENU

- Les différentes réglementations (santé publique, travail, environnement, code de la construction, etc.) :
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- Les diagnostics amiante.
- Les phases critiques d'une opération de travaux en présence d'amiante, les points de vigilance pour chaque étape :
 - cahier des charges,
 - suivi des travaux,
 - DIUO et DTA.
- Le rôle du donneur d'ordres et ses outils.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Étude de cas.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

CE STAGE N'A PAS POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1701

RISQUES LIÉS AU PLOMB

Connaitre le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien)

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes réglementations (code du travail, de la santé publique, de l'environnement).
- Connaître les effets du plomb et ses conséquences sur la santé.
- Connaître les principales utilisations du plomb (passées et présentes).
- Avoir une lecture critique des diagnostics plomb avant travaux.
- Repérer les situations à risque et connaître les principes de prévention à mettre en œuvre (déplombage – maintenance).
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.

CONTENU

- Les effets sur la santé.
- Les différentes réglementations :
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- L'évaluation des risques :
 - diagnostic plomb,
 - méthode prélèvement et analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants au plomb :
 - élaboration des modes opératoires.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier en présence de plomb).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Cas pratiques.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1601

RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels, de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux liés aux ATEX.
- Identifier les éléments favorisant la formation d'atmosphère explosive (vapeurs, gaz, poussières, etc.).
- Repérer les situations d'exposition relatives aux atmosphères explosives.
- Déterminer le classement des zones à risque.
- Proposer des mesures de prévention efficaces adaptées à son entreprise.

CONTENU

- Les enjeux humains, économiques et juridiques.
- Le cadre réglementaire ATEX.
- La compréhension du phénomène d'explosion.
- Les caractéristiques physico chimique des produits (poussières vapeur gaz).
- Lecture et interprétation de Fiches de Données de Sécurité au regard des risques d'explosions.
- Les étapes de la méthode d'évaluation du risque ATEX (analyse préliminaire, évaluation du risque, mesures complémentaires) :
 - le repérage des produits et des situations réelles d'exposition,
 - identifier les sources d'inflammation,
 - le classement des zones à risque (poussière, gaz, vapeurs),
 - les mesures de prévention techniques et organisationnelles,
 - les mesures de protection,
 - transcription des résultats de l'évaluation (DRPCE/DU).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Étude de cas- Travaux de groupe.
- Travail en intersession (dans l'établissement du stagiaire).

DURÉE

2 jours (1 jour + 1jour) soit 14 heures avec a minima 2 demi-journées de travail en intersessions.

CONDITION DE PARTICIPATION

Avoir l'objectif de mobiliser son entreprise pour la mise en place d'une démarche de prévention du risque ATEX.

L'entreprise s'engage à accorder 2 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0302

RISQUE ROUTIER

Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

En fonction des places disponibles un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

PRÉCONISATIONS

Il est recommandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir à minima la connaissance des fondements d'une démarche de prévention des risques professionnels en entreprises.

OBJECTIFS

- Repérer les spécificités du risque routier et de sa démarche de prévention en entreprise.
- Appréhender les axes de management du risque routier.
- Élaborer un plan d'action de prévention du risque routier.

CONTENU

- Les enjeux et le contexte de la démarche.
- L'exposition au risque routier et ses particularités :
 - l'organisation des déplacements, l'environnement,
 - les communications embarquées,
 - le conducteur, la formation du conducteur,
 - le choix du véhicule et de ses équipements.
- La démarche de prévention du risque routier en entreprise :
 - les étapes de la démarche,
 - utilité, repérage et déroulement.
- Le plan d'action de prévention du risque routier en entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Étude de cas pédagogiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

FORMATION DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

P. 50-51



Réf.
E0702

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Formateurs au risque chimique d'organismes de formation ou d'entreprises souhaitant dispenser des formations à l'utilisation de l'outil SEIRICH, conformément au cahier des charges de la Cramif.

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

- D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
- D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » selon le référentiel national dispensée par l'INRS dans le dispositif d'autoformation (@1501).
- De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans de formateur d'adultes (conception de déroulés pédagogiques et animation de sessions de formations) ; ou avoir suivi une formation de formateurs dans les 2 dernières années.
- De justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la prévention des risques chimiques (préventeur d'entreprise, IPRP, consultant, formateur, etc.).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 10 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra avant le début du cursus.

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer des actions de formation sur l'utilisation de l'outil SEIRICH.

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

CONTENU

- ▶ La philosophie de la démarche :
 - les enjeux de la prévention des risques professionnels,
 - la démarche de prévention des risques chimiques,
 - le pourquoi de SEIRICH,
 - les conditions de réussite.
- ▶ L'outil SEIRICH :
 - explication et mise en œuvre de l'outil en fonction du niveau de prévention et du secteur d'activité de l'entreprise : cas en niveau 1, niveau 2 et niveau 3 avec toutes les potentialités de l'outil.
- ▶ Application concrète :
 - présentation d'un cas concret d'utilisation de l'outil SEIRICH,
 - freins et leviers lors de la mise en œuvre,
 - méthodologie du formateur (programme détaillé et élaboration d'un déroulé pédagogique).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Exposés participatifs.
- ▶ Travaux de groupe.
- ▶ Travail en intersession.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours+1 jour) avec un travail en intersession soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder 5 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession ainsi que les moyens nécessaires.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux épreuves évaluatives il leur est délivré une attestation de compétences « formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH ».

Cette attestation permettra au formateur d'être référencé au sein d'un organisme de formation.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
 Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

PARTIE 2

OFFRE NATIONALE

**Formations réalisées par
les organismes de formation
habilités par le réseau
de l'Assurance Maladie-
Risques professionnels/INRS**

Offre nationale de formation 2019



Cette offre s'appuie sur des référentiels nationaux de formation définissant les compétences visées et proposant les modalités pédagogiques pour les atteindre.

Certains stages sont dispensés par des organismes de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS. **La liste de ces organismes de formation est consultable sur le site de l'INRS (www.inrs.fr).**

A - DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Pages
ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION			
Acquérir des bases en prévention des risques professionnels	8 h	-	58
ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS			
Évaluer les risques professionnels	3	Voir fiche	59
SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)			
Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	2	-	60

B - ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Pages
SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT			
Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail	3	-	61

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES

Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Pages
AIDE ET SOIN A LA PERSONNE - DOMICILE			
Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'aide et de soin à domicile	1,5	-	62
Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile	3	Voir fiche	63
Devenir acteur prévention secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile	3	-	64
AIDE ET SOIN A LA PERSONNE - ETABLISSEMENT			
Développer et manager la prévention des risques dans sa structure de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)	1,5	-	65
Devenir animateur prévention dans le secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)	8	Voir fiche	66

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES (SUITE)

Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Pages
------------------	-----------------	------------	-------

TRANSPORT ROUTIER

Développer et manager la prévention des risques dans une entreprise du secteur du transport routier	1,5	-	67
Devenir animateur prévention du secteur du transport routier	6	Voir fiche	68
Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier de marchandises	3	-	69
Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier de voyageurs	3	-	70

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Pages
------------------	-----------------	------------	-------

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement	6	Voir fiche	71
--	---	------------	----

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUES

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action PRAP en entreprise ou en établissement	1	-	72
Devenir acteur PRAP - sanitaire et médico-social	3	-	73
Devenir acteur PRAP - industrie, BTP, commerce et activités de bureau	2	-	74

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)	2	Voir ifche	75
---	---	------------	----

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Se former à la prévention du risque amiante sous-section 4 en tant qu'encadrants techniques	5	Voir fiche	76
Se former à la prévention du risque amiante sous-section 4 en tant qu'encadrants de chantiers	5	Voir fiche	77
Se former à la prévention du risque amiante sous-section 4 en tant qu'opérateurs de chantiers	2	Voir fiche	78
Se former à la prévention du risque amiante sous-section 4 en tant que salariés cumulant les fonctions	5	Voir fiche	79

RISQUE ROUTIER

Faire usage professionnel d'un véhicule utilitaire léger	2	Voir fiche	80
--	---	------------	----

CACES®

Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)	À définir	Voir fiche	81
---	-----------	------------	----

ÉCHAFAUDAGES

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	2	Voir fiche	82-83
Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)	2	Voir fiche	85
Utiliser des échafaudages de pied	0,5	-	86
Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	1	Voir fiche	87
Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	2	Voir fiche	88-89

CATEC

Obtenir la certification Catec® - Surveillant et/ou Intervenant	1	Voir fiche	90-91
---	---	------------	-------

E - FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

Libellé du stage	Nombre de jours	Pré-requis	Pages
------------------	-----------------	------------	-------

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent	6,5	Voir fiche	92
Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	6	Voir fiche	93
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4	10	Voir fiche	94
Devenir formateur CATEC®	7	Voir fiche	95

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Devenir formateur PRAP - sanitaire et médico-social	12	Voir fiche	96
Devenir formateur PRAP - industrie, BTP, commerce et activités de bureau	10	Voir fiche	97
Élargir ses compétences de formateur PRAP IBC au PRAP 2S	4	Voir fiche	98

FORMER À LA PRÉVENTION DES TMS

Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS	8	Voir fiche	99
--	---	------------	----

FORMER AU SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail (SST)	8	Voir fiche	100
--	---	------------	-----

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social	8	Voir fiche	101
---	---	------------	-----

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR AIDE ET SOIN A DOMICILE

Devenir formateur d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile	5	Voir fiche	102
---	---	------------	-----

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier	5	Voir fiche	103
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier	8	Voir fiche	104



ACQUÉRIR DES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail (salarié, indépendant, etc.), tout membre d'une instance représentative du personnel (Direction, RH, représentant du personnel, représentant de proximité, etc.) investi sur des enjeux de santé au travail, et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

PRÉ-REQUIS

Pour suivre les modules pédagogiques de cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son, d'une imprimante et d'un accès à Internet (ADSL minimum).

OBJECTIF DE FORMATION

➤ Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les principes généraux de prévention.
- Identifier les liens entre travail et santé.
- Identifier les principales méthodes d'analyse des risques professionnels.

CONTENU

Le parcours « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » se compose de 4 modules indépendants :

Module « S'initier à la prévention des risques professionnels » :

Valeurs et enjeux, principes généraux de prévention, acteurs internes et externes, définitions des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Module « Comprendre les liens entre travail et santé » :

Composantes d'une situation de travail, travail prescrit et activité de travail, déterminants de l'activité, variabilité et aléas, santé au travail.

Module « Comprendre l'accident de travail » :

Réactions immédiates, pluricausalité, faits, enquête, mécanisme de l'accident, arbre des causes, analyse et prévention.

Module « Participer à l'évaluation des risques professionnels » :

Pourquoi évaluer les risques, s'engager dans une démarche, identifier les risques, analyser les risques, caractériser les risques, rechercher des mesures de prévention, planifier les actions.

Des témoignages vidéos de professionnels (dirigeants, ergonome d'un service de santé au travail, contrôleur de sécurité) viennent enrichir les messages pédagogiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Chaque module est estimé à 2h.

La consultation est libre et s'effectue en fonction de son rythme (dans la limite de 90 jours maximum déclenchée lors de la première connexion). Hors prérequis où les quatre modules doivent être validés, il est possible de suivre ces modules dans l'ordre de son choix.

Les modules d'autoformation sont composés d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs, témoignages de professionnels.

DURÉE

8 heures (90 jours maximum d'accès à compter de la première connexion au module 1).

VALIDATION

À la fin de chaque module, un test de validation permet de savoir si le niveau de connaissances attendu est acquis. La réussite à ce test déclenche la validation du module ainsi que son attestation (format PDF).

L'attestation des quatre modules nécessaire pour les prérequis doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Attention : après validation des 4 modules, l'attestation de réussite est téléchargeable pendant 30 jours.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription automatique en ligne : eformation-inrs.fr Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Ils permettent d'accéder librement au site eformation-inrs.fr dans son espace réservé.



PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIF DE FORMATION

Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

➤ Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

CONTENU

- Les valeurs et bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite,
 - mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques :
 - aspects réglementaires, les principes généraux de prévention,
 - mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques,
 - formalisation,
 - proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP,
 - les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles et reconstituées) avec retours d'expériences.
- Exposés didactiques, échanges, mise en pratique en entreprise lors de l'intersession.

DURÉE

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en intersessions.

VALIDATION

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



PUBLIC

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant adopter cette formation.

OBJECTIF DE FORMATION

Former et certifier des acteurs SST.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

CONTENU

- Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - prévenir l'accident de travail,
 - informer sa hiérarchie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Études de cas.
- Mise en situations.

DURÉE

12 heures pour un groupe de 10 personnes. En dessous de participants, la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident).

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. À partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 sessions ouvertes dans l'outil de gestion).

Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois.

Ce certificat pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de SST » (MAC) d'une durée de 7 heures pour un groupe de 10 participants. Au-delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT



ASSURER SA MISSION DE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PUBLIC

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011; Art. L.4644-1) du Code du Travail. Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

OBJECTIF DE FORMATION

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :
 - situer l'entreprise au regard de la prévention des risques,
 - repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés,
 - identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques,
 - contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention, etc.),
 - situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

CONTENU

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST.
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles et reconstituées) avec retours d'expériences.

Exposés didactiques, échanges, mise en pratique en entreprise lors de l'intersession.

DURÉE

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail d'intersessions.

VALIDATION

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités



DÉVELOPPER ET MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS SA STRUCTURE D'AIDE ET DE SOIN À DOMICILE

PUBLIC

Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'aide et du soin à domicile.

OBJECTIFS

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.

CONTENU

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile, les enjeux réglementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + 1/2 journée en établissement.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

DEVENIR ANIMATEUR PRÉVENTION DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE



PUBLIC

Responsables de secteur, infirmiers(e) coordonnateurs(trice) de secteur.

PRÉREQUIS

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile, les enjeux socio économiques, les différents acteurs.
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (1jour). Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

DURÉE

3 jours (2 + 1) modulables soit 21 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention ASD » validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention ASD » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



DEVENIR ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE

PUBLIC

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

OBJECTIFS

- ↳ Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- ↳ Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- ↳ Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- ↳ La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- ↳ Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- ↳ Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- ↳ Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.
- ↳ Les différents facteurs de risques.
- ↳ Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.
- ↳ La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- ↳ Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- ↳ Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques
 - les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↳ Apports de connaissances.
- ↳ Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent un certificat de «Acteur Prévention Secours ASD» valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat «Acteur Prévention Secours ASD» est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



DÉVELOPPER ET MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS SA STRUCTURE DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES (HAPA)

PUBLIC

Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées.

OBJECTIFS

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.

CONTENU

- Le secteur de l'hébergement et de l'aide à la personne âgée, les enjeux réglementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + ½ journée en établissement.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



DEVENIR ANIMATEUR PRÉVENTION DANS LE SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES (HAPA)

PUBLIC

Personne désignée par le directeur de l'établissement.

PRÉREQUIS

Il est demandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Le secteur de l'hébergement et de l'aide à la personne âgée, les enjeux réglementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques TMS, chutes, RPS.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (1jour). Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

DURÉE

6 jours (4+2) soit 42 heures + 2 jours de travaux intersession dans la structure, dont une ½ journée étant accompagnée par le consultant formateur.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention HAPA » validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention HAPA » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

TRANSPORT ROUTIER



DÉVELOPPER ET MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS UNE ENTREPRISE DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

PUBLIC

Dirigeant ou Responsables d'entreprise du secteur du transport routier marchandise et voyageur.

OBJECTIFS

- ↳ Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- ↳ Manager la santé et la sécurité au travail dans son entreprise.

CONTENU

- ↳ Les enjeux réglementaires, socio-économiques de la profession, les différents acteurs.
- ↳ Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise en matière de prévention.
- ↳ La responsabilité dirigeant au regard des risques professionnels.
- ↳ Le pilotage d'un projet de prévention.
- ↳ Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + ½ journée en entreprise accompagnée.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

TRANSPORT ROUTIER



DEVENIR ANIMATEUR PRÉVENTION DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

PUBLIC

Personne désignée par le chef d'entreprise.

PRÉREQUIS

Il est demandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Le secteur du transport routier, les enjeux humains, réglementaires et socio-économiques, les différents acteurs.
- Les modes d'organisation et les types de stratégie d'entreprises du transport en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention et dans l'évaluation des risques professionnels.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques TMS, chutes, RPS.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (2 jours dont ½ journée encadrée).

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

6 jours soit 42 heures répartis en 4j + 2j + une intersession de 2 jours dans la structure dont ½ journée commune avec le dirigeant accompagnée par le consultant formateur.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention Transport Routier » validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention transport routier » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

TRANSPORT ROUTIER



DEVENIR ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

PUBLIC

Tous les salariés, du secteur du transport routier marchandise.

OBJECTIFS

- ↳ Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- ↳ Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- ↳ Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- ↳ La prévention des risques professionnels :
 - les différents enjeux, les acteurs,
 - les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
 - les risques du métier : TMS - RPS - Chutes - Risques routiers, etc.,
 - la notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- ↳ L'évaluation des risques :
 - les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.,
 - les différents facteurs de risques.
- ↳ Les pistes d'amélioration :
 - La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- ↳ Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques :
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↳ Apports de connaissances.
- ↳ Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRM » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandise » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRM » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



DEVENIR ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

PUBLIC

Tous les salariés, du secteur du transport routier voyageur.

OBJECTIFS

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- La prévention des risques professionnels :
 - les différents enjeux, les acteurs,
 - la notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel,
 - les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
 - les risques du métier : TMS - RPS - Chutes - Risques routiers, etc.
- L'évaluation des risques :
 - les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.,
 - les différents facteurs de risques.
- Les pistes d'amélioration :
 - la remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques :
 - les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent un certificat de «Acteur Prévention Secours TRV» valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat «Acteur Prévention Secours TRV» est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)



DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

PUBLIC

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité, etc.) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS PRÉALABLE D'INSCRIPTION

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est utile d'avoir des connaissances sur les bases de prévention des risques professionnels.

OBJECTIF DE FORMATION

Le stage vise à outiller les futures personnes ressources afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission d'organisation et d'animation du projet de prévention TMS ainsi que de mise en œuvre des diverses étapes de la démarche.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre l'ensemble des étapes de la démarche de prévention des TMS (de la mobilisation initiale des acteurs à l'accompagnement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention).
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

CONTENU

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement sur site par le formateur.
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

6 jours de formation modulables (soit 42 heures) dont 5 jours en présentiel (2j+2j+1j) + 2 ½ journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent une attestation de fin de formation. Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



ASSURER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE FORMATION-ACTION PRAP EN ENTREPRISE OU EN ÉTABLISSEMENT

PUBLIC

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation et aux dirigeants d'entreprise ou d'établissement souhaitant former un formateur PRAP.

OBJECTIF DE FORMATION

Garantir la réussite d'une formation-action PRAP en entreprise ou en établissement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les enjeux d'une formation-action PRAP intégrée dans une démarche de prévention.
- Appréhender le rôle du formateur PRAP et les conditions de réussite de son action.

CONTENU

- Finalité d'une formation-action PRAP.
- Enjeux d'une formation-action PRAP intégrée dans une démarche de prévention.
- Rôle du référent formateur PRAP.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche PRAP dans l'entreprise ou dans l'établissement.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation PRAP et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie – Risques professionnels et INRS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences.

Ces méthodes pédagogiques s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et médico-social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, etc.

OBJECTIF DE FORMATION

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho-sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, etc.).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la mobilisation des personnes à mobilité réduite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences de l'épreuve certificative, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent un certificat « d'acteur PRAP - sanitaire et médico-social » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP – sanitaire et médico-social » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



DEVENIR ACTEUR PRAP – INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU

PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP et du commerce.

OBJECTIF DE FORMATION

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, etc.).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles de charges occasionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences de l'épreuve certificative, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent un certificat « d'acteur PRAP – industrie, BTP, commerce et activités de bureau » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP – industrie, BTP, commerce et activités de bureau » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



S'INITIER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PUBLIC

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou formateur désireux de former, à terme, les dites personnes.

PRÉREQUIS

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIF DE FORMATION

Acquérir les fondamentaux relatifs à la prévention des RPS : définitions, démarche générale préconisée par la branche AT-MP et niveaux d'actions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS.
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.

CONTENU

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle, etc.
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approche juridique et réglementaire.
- Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de connaissances sous forme d'exposés.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



SE FORMER À LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE SOUS-SECTION 4 EN TANT QU'ENCADRANTS TECHNIQUES

PUBLIC

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

PRÉREQUIS

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIF DE FORMATION

Garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Communication et application du mode opératoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Débats.
- Échanges entre stagiaires.
- Activités d'application et des mises en situation.

DURÉE

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

VALIDATION

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

La prorogation de l'attestation de 3 ans, est conditionnée à l'inscription dans le courant de la 3^e année à une formation de recyclage des encadrants techniques amiante sous-section 4 d'une durée de 7 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE



SE FORMER À LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE SOUS-SECTION 4 EN TANT QU'ENCADRANTS DE CHANTIERS

PUBLIC

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

PRÉREQUIS

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIF DE FORMATION

Mettre en œuvre les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrément induits.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

DURÉE

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

VALIDATION

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

La prorogation de l'attestation de 3 ans, est conditionnée à l'inscription dans le courant de la 3^e année à une formation de recyclage des encadrants de chantier amiante sous-section 4 d'une durée de 7 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE



SE FORMER À LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE SOUS-SECTION 4 EN TANT QU'OPÉRATEURS DE CHANTIERS

PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

PRÉREQUIS

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIF DE FORMATION

Exécuter des travaux d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir le matériel qui lui est confié, dans le respect du mode opératoire et du processus amiante sous-section 4 défini.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Application du mode opératoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

VALIDATION

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS.

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

La prorogation de l'attestation de 3 ans, est conditionnée à l'inscription dans le courant de la 3^e année à une formation de recyclage des opérateurs de chantier amiante sous-section 4 d'une durée de 7 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE



SE FORMER À LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE SOUS-SECTION 4 EN TANT QUE SALARIÉS CUMULANT LES FONCTIONS

PUBLIC

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

PRÉREQUIS

Présenter un certificat d'aptitude au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23/02/2012.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source :
 - définition,
 - et/ou application,
 - et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante :
 - définition,
 - et/ou application,
 - et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS :
 - rédaction,
 - et/ou application,
 - et/ou transmission et contrôle de son application,

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Débats.
- Échanges entre stagiaires.
- Activités d'application.
- Mises en situation

DURÉE

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

VALIDATION

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

La prorogation de l'attestation de 3 ans, est conditionnée à l'inscription dans le courant de la 3^e année à une formation de recyclage des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4 d'une durée de 7 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

RISQUE ROUTIER



FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

PUBLIC

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un Véhicule Utilitaire Léger, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

PRÉREQUIS

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduite.

OBJECTIFS

Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :

- les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
- les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
- les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
- les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
- les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

CONTENU

- Rôles et missions de l'employeur et de l'utilisateur.
- L'organisation et les déplacements.
- L'utilisation du carnet de suivi.
- Le chargement des produits et matériels transportés.
- Le transport des personnes, la manœuvre, la conduite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaires.
- Exposés.
- Apports théoriques.
- Études de cas.
- Démonstrations.
- Mises en situations pratiques.

La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.

Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.

Des stages inter-entreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle. 2 jours soit 14 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec la Cramif à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la Cramif : cramif.fr - Rubriques : A votre service > Entreprise > s'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels > Organismes de formation.



OBTENIR LE CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ (CACES®)

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

L'utilisation d'équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessous) qui sont respectivement référencées : R377m, R383m, R390, R389, R386 et R372m.

Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :

- Grues à tour.
- Grues mobiles.
- Grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV).
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).
- Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

OBJECTIFS

- Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et du savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés. Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323.56 du Code du Travail.

CONTENU - DURÉE

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte.

L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique (consulter le site de l'INRS).

ORGANISMES TESTEURS CERTIFIÉS CACES®

La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 5 Organismes Certificateurs :

- AFNOR Certification,
- BUREAU VERITAS Certification,
- DEKRA Certification
- GLOBAL SAS,
- SGS International.

Ces 5 organismes certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : publications et outils > bases de données > organismes testeurs certifiés CACES.

ÉCHAFAUDAGES



MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

(Monteur-utilisateur – Recommandation R408)

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉ REQUIS

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

FINALITÉ DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console.
- Montage porte à faux.
- Montage poutre de franchissement.
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - signaler les situations dangereuses,
 - communiquer - rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel).
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

NOMBRE DE STAGIAIRES :

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

→ 1/2

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

DURÉE

2 jours minimum (soit 14 heures).

Nota : au-delà de 5 stagiaires, le temps de formation devra être augmenté.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités et pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : ameli.fr

ÉCHAFAUDAGES



VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

(Utilisateur – Recommandation R408)

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉ REQUIS

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

FINALITÉ DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console.
- Montage porte à faux.
- Montage poutre de franchissement.
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - signaler les situations dangereuses,
 - communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel).
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

→ 1/2

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

DURÉE

2 jours minimum (soit 14 heures).

Nota : au-delà de 5 stagiaires, le temps de formation devra être augmenté.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

ÉCHAFAUDAGES

UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

(Utilisateur – Recommandation R408)



PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

FINALITÉ DE LA FORMATION

Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - signaler les situations dangereuses,
 - communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

DURÉE

0,5 jour minimum (soit 3.5 heures).

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités et pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : ameli.fr

ÉCHAFAUDAGES



UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

(Utilisateur - Vérificateur journalier - Recommandation R408 et suivant Arrêté du 21 décembre 2004)

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉ REQUIS

Le stagiaire devra :

➤ avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans).

FINALITÉ DE LA FORMATION

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - signaler les situations dangereuses,
 - communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

DURÉE

1 jour minimum (soit 7 heures).

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités et pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : ameli.fr

ÉCHAFAUDAGES

MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS



(Monteur – Utilisateur et Vérificateur interne - Recommandation R457)

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

PRÉ REQUIS

Le stagiaire devra :

- avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.

FINALITÉ DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalière prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - signaler les situations dangereuses,
 - communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
- Le compte-rendu de vérification.
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant.

→ 1/2

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

DURÉE

2 jours minimum (soit 14 heures).

Nota : Dans le cas où la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » - 2 jours, est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 2 jours, la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours minimum.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques :- services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



OBTENIR LA CERTIFICATION CATEC® - SURVEILLANT ET/OU INTERVENANT

PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des interventions en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Recommandation R472, dispositif de formation pour harmoniser les pratiques de prévention dans le domaine, CTNC & CNRACL).

PRÉREQUIS

Les participants doivent justifier des prérequis du (des) rôle(s) présenté(s) : surveillant, intervenant, tel(s) que défini(s) dans le document de référence du dispositif.

La non-présentation des documents attestant des prérequis obligatoires, au plus tard au démarrage de la formation, entraîne de facto l'exclusion du stage.

OBJECTIF DE FORMATION

Former et certifier des surveillants et intervenants à intervenir en espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement selon la R447 (bonnes pratiques).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'assurer une intervention en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement selon les préconisations de la Recommandation R447.
- Réussir les épreuves certificatives pour le(s) rôle(s) de surveillant &/ou d'intervenant.

CONTENU

- Nature des dangers et des risques des interventions en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement – autres risques.
- Acteurs de la prévention.
- Démarche de prévention et bonnes pratiques d'intervention pour la faisabilité, préparation, exécution, analyse de l'intervention et retour d'expérience (Recommandation CTNC, R447).
- Mise en pratique selon plusieurs scénarii d'interventions, suivis de debriefing, avec perte de contact visuel surveillant/intervenant, sur une plate-forme pédagogique ou un espace réel sécurisé (validé le jour de la formation par les formateurs - dossier d'habilitation) :
 - documentation et informations associées à l'intervention,
 - équipements participant à la protection collective (appareils d'apport d'air neuf, prévention des chutes de hauteur, balisage),
 - équipement de détection,
 - moyens de communication,
 - équipements de protection individuelle dont tripode, harnais avec stop chute, masque autosauveteur (au moins 2 possibilités de percussion/session pour le rôle intervenant), casque, lampe, etc.
- Conduite à tenir en cas d'alerte et d'accident.
- Certification sur l'espace utilisé en formation.

→ 1/2

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Actives.
- Mises en situation majoritaire (+50 % du face à face).
- Échanges.
- Débriefing sur des scénarii d'interventions.

Groupe d'au maximum 8 stagiaires où les deux rôles sont représentés.

DURÉE

1 journée soit 7 heures minimum, dont 5 heures minimum de formation assurée par au moins 2 formateurs certifiés Catec® dont un au moins référent pour l'entité habilitée.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'entité habilitée Catec® délivre un certificat de « surveillant » et/ou d'« intervenant », valable 36 mois.

Ce certificat pour rester valide impose de participer une formation « Maintenir et actualiser ses compétences CATEC®S et/ou I, d'une durée minimum de 7 heures, (1 jour) tous les 3 ans, avant la date anniversaire. Au cours de cette formation, les participants doivent satisfaire à des séquences évaluatives réparties au long de la journée, relatives au maintien de leurs compétences.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : Risques > Espaces confinés > formation du personnel ou inrs.fr > rubriques :- services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

* CATEC® : *Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement*



DEVENIR FORMATEUR À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET À LA MISSION DE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

PUBLIC

Formateurs amenés à dispenser la formation « Évaluer les risques professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail », selon les référentiels nationaux de compétences de l'Assurance maladie/Risques Professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

OBJECTIF DE FORMATION

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

➤ Concevoir, animer et évaluer les actions de formation « Évaluer les risques professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».

CONTENU

- La transmission des valeurs et bonnes pratiques de l'Assurance maladie-Risques professionnels/INRS :
 - démarche prévention et conditions nécessaires à sa réussite,
 - mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La maîtrise du contenu du référentiel national de compétences de la formation « Évaluer les risques professionnels ».
- La maîtrise du contenu du référentiel national de compétences de la formation « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».
- La mise en œuvre de formations conformes au référentiel :
 - conception, animation et évaluation,
 - prise en compte des attentes des participants et du contexte des entreprises.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues. Il s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation pédagogiques.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 3 jours. Il est nécessaire d'anticiper et d'intégrer ces 3 jours dans le plan de charge du stagiaire.

DURÉE

6,5 jours soit 45,30 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS leur délivrent une attestation de fin de formation et un certificat de « formateur EvRP/SDC », validité permanente.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).



DEVENIR FORMATEUR EN INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PUBLIC

Formateurs amenés à dispenser la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux » selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie-Risques professionnels/INRS

PRÉREQUIS

Les participants doivent :

- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.
- Témoigner d'une expérience d'au moins deux ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention ;
- Pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux risques psychosociaux.

Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies et des expériences requises.

OBJECTIF DE FORMATION

Mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des RPS selon le document de référence, en tant que formateur certifié.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les RPS sur le plan scientifique et juridique.

CONTENU

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle, etc.
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approches juridique et réglementaire.
- Niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et exemples d'action de prévention des RPS.
- Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.
- Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils, etc.) relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les connaissances spécifiques sur les risques psychosociaux sont apportées sous forme d'exposés. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux sont abordées via des exercices de groupe, un cas pratique et un accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

DURÉE

6 jours non consécutifs (4j + 2j) soit 42 heures permettant un travail d'intersession consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

VALIDATION

La validation de la formation se fait en différé par un jury qui analyse le projet individuel de formation. Une attestation de compétences est ensuite envoyée par voie postale.

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur en initiation à la prévention des RPS », validité permanente.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).



DEVENIR FORMATEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE - SOUS-SECTION 4

PUBLIC

Formateurs souhaitant dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature.

Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

OBJECTIF DE FORMATION

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etre en mesure d'inscrire les formations des différents publics dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation adaptée aux différents publics amiante sous-section 4.
- Concevoir un déroulé pédagogique conforme au dispositif national.
- S'approprier le document de référence national.

Contenu

- Points structurants du dispositif et impact sur les pratiques de formation.
- Enjeux et problématique du risque amiante.
- Dispositions réglementaires.
- Prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention, de l'appel d'offres à la restitution des locaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBT (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics).

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 3 jours. Il est nécessaire d'anticiper et d'intégrer ces 3 jours dans le plan de charge du stagiaire.

DURÉE

10 jours soit 70 heures répartis en 5j+5j.

VALIDATION

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'INRS leur délivrent une attestation de fin de formation / un certificat de «formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 4 ».

En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

La prorogation de 3 ans de l'attestation est conditionnée à l'inscription à la formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante (MAC) sous-section 3 et 4 » d'une durée de 21 heures.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).



PUBLIC

Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité pour le travail en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. (Recommandation R472, CTNC & CNRACL).

OBJECTIFS DE FORMATION

Former et certifier des formateurs à déployer le dispositif Catec®.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
- Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement selon la Recommandation R447 du CTNC.
- Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices sur plate-forme pédagogique ou en espace sécurisé réel Catec® (respect du cahier des charges).
- Préparer, réaliser, animer, coordonner les activités et évaluer les candidats aux certifications surveillant et intervenant Catec®.

CONTENU

- Enjeux et contexte.
- Référentiels, programme, durée, séquençage, choix des méthodes pédagogiques, cahier des charges relatifs aux conditions techniques d'exercices, documentation pédagogique, exercices, épreuves d'évaluation.
- Apports de connaissances sur des sujets techniques :
 - évaluation des risques et recommandations des partenaires sociaux ;
 - performances et entretien des appareils de détection,
 - ventilation.
- Construction et animation de séquences.
- Épreuves de certification Catec®.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des études de cas et des échanges.
- Il se déroule en deux séquences discontinues.
- Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 3 jours.

DURÉE

7 jours soit 49 heures répartis en 3,5 j + 3,5j.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur Catec® d'une durée de validité de 3 ans. Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec® » (MAC) d'une durée de 3,5j (24,5 heures).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).



DEVENIR FORMATEUR PRAP - SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'établissements¹ du secteur 2S.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique du candidat ait suivi une formation permettant d'assurer les conditions de réussite de la formation prap.

OBJECTIF DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations d'acteur prap 2S dans le cadre d'un projet d'établissement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ↳ Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans un établissement.
- ↳ Réaliser une démarche prap dans le cadre d'une formation-action des salariés.
- ↳ Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

CONTENU

- ↳ Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.
- ↳ Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- ↳ Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- ↳ Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- ↳ Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- ↳ Analyse des déterminants de l'activité physique.
- ↳ Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- ↳ Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés du secteur sanitaire et médico-social
- ↳ Aides techniques et mobilisation de personnes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en établissement (1 j + 2 j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

DURÉE

12 jours soit 84 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur prap 2S, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap pour les personnes des établissements du milieu sanitaire et médico-social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubrique :- services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

(1) Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.



DEVENIR FORMATEUR PRAP - INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises proposant des formations à la prévention aux personnels des entreprises du secteur IBC.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique du candidat ait suivi une formation permettant d'assurer les conditions de réussite de la formation PRAP.

OBJECTIF DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations d'acteur PRAP IBC dans le cadre d'un projet d'entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans une entreprise.
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

CONTENU

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs industrie, BTP et commerce et activités de bureau.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en entreprise (1 j + 2 j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

DURÉE

10 jours (3j + 3j + 4j) soit 70 heures réparties sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS un certificat de Formateur PRAP IBC, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs PRAP pour les personnels d'entreprise » (MAC) d'une durée de 21 heures. Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



ÉLARGIR SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR PRAP IBC AU PRAP 2S

PUBLIC

Formateurs PRAP IBC (Industrie, BTP, Commerce) désireux de proposer des formations PRAP en direction des personnels d'établissements¹ du secteur 2S (Sanitaire et médico-social).

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent être titulaires du certificat de formateur PRAP IBC.

OBJECTIF DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations d'acteur PRAP 2S dans le cadre d'un projet d'établissement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Adapter un projet de formation-action PRAP, intégré à une démarche de prévention, à un établissement.
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés en tenant compte des bénéficiaires.
- Animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour des soignants et des aidants en y intégrant la mobilisation de personnes.

CONTENU

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Aides techniques et mobilisation de personnes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants. Il s'appuie sur une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

DURÉE

4 jours soit 28 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance Maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur PRAP 2S, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs PRAP pour les personnes des établissements du milieu sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

2 Certains établissements exigent que le formateur PRAP soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubriques : services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.

(1) Certains établissements exigent que le formateur PRAP soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.



DEVENIR FORMATEUR DE PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES TMS ET DE CHARGÉ DE PRÉVENTION DES TMS

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation souhaitant se faire habilitier afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

PRÉREQUIS

Admission sur la base d'un dossier de candidature téléchargeable sur le site www.inrs.fr

Les participants doivent :

- avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Évaluer les risques professionnels » dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS ;
- justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des TMS d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;
- justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.
- justifier de connaissances suffisantes sur les méthodologies de conduite de projet dans le cadre d'action de prévention, sur la démarche de prévention des TMS (et des outils associés) et sur l'approche par le travail.

OBJECTIF DE FORMATION

Animer les formations de personne ressource / chargé de prévention TMS dans le cadre du programme TMS Pros piloté par la direction des risques professionnels de la CNAM.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource / chargé de prévention TMS.
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

CONTENU

- Points structurants du dispositif (administratifs, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation.
- Le document de référence : référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- Conception d'une action de formation : organisation, animation et évaluation de l'action.
- Les conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation. Il se déroule en deux séquences discontinues permettant la réalisation d'un travail d'intersession.

DURÉE

8 jours non consécutifs (4j + 4j) soit 56 heures en face à face pédagogique. Un travail d'intersession d'une durée de 4 jours est à prévoir.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur de personne ressource TMS de l'établissement » / « formateur de chargé de prévention des TMS de l'établissement » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, validité permanente.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée par l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).



PUBLIC

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent :

- être titulaires du certificat de « SST » en cours de validité.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription.

OBJECTIF DE FORMATION

Former et certifier des formateurs SST.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

➤ Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

CONTENU

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie et ingénierie pédagogique appliquée à la prévention, et de méthodologie de projet de formation.
- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

DURÉE

8 jours modulables soit 56 heures, réparties sur 2 semaines non consécutives.

VALIDATION

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur SST », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en SST » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubrique :- services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



DEVENIR FORMATEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LES ANIMATEURS PRÉVENTION ET RESPONSABLES DE STRUCTURE DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation ou d'établissements du secteur médico-social aide et soin à domicile (ASD) et hébergement et accueil des personnes âgées (HAPA).

PRÉREQUIS

Les participants doivent être formateurs certifiés d'acteurs prévention secours dans l'aide et le soin à domicile (formateur APS ASD) ou formateurs PRAP 2S certifiés et avoir suivi et réussi l'autoformation

@01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

OBJECTIFS DE FORMATION

Former, évaluer et certifier les animateurs Prévention (AP) et responsables de structures du secteur. Accompagner le binôme responsable/AP dans l'organisation de la démarche de prévention de la structure et l'animation d'un projet de prévention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Promouvoir une démarche de prévention autour des acteurs du dispositif de formations.
- Elaborer et animer un projet de prévention.
- Construire et animer les formations des AP et des responsables et l'accompagnement intersession.

CONTENU

- Enjeux du secteur médico-social.
- Modes d'organisation et stratégie des structures.
- Démarche de prévention contextualisée au secteur et conditions de réussite.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie de projet appliquée à la prévention.
- Outils de diagnostic de la santé et la sécurité au travail.
- Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Documents de référence ASD et HAPA (référentiels).
- Conditions de réussite du déploiement du dispositif de formations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues permettant la réalisation d'un travail d'intersession d'une durée estimée de 2 jours.

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

DURÉE

8 jours (4 + 4) soit 56 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social (ASD et HAPA) délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois. Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de responsables de structure du secteur médico-social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).



DEVENIR FORMATEUR D'ACTEURS PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation et d'établissements du secteur de l'aide et du soin à domicile.

PRÉREQUIS

Les participants doivent être titulaires du certificat de « formateur en sauvetage secourisme du travail » (SST) en cours de validité.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

CONTENU

- Risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (APS ASD).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise (2 jours). Le stage s'appuie sur des exposés et des mises en situation pratiques.

DURÉE

5 jours soit 35 heures répartis en 3j + 2j modulables.

VALIDATION

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur APS ASD » valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur APS ASD » (MAC) d'une durée de 28 heures. Pour les formateurs APS ASD à jour de la formation de formateur SST, la durée est de 7 heures pour maintenir et actualiser leurs compétences en prévention uniquement.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS : inrs.fr - Rubrique :- services aux entreprises > formations confiées à des organismes habilités.



DEVENIR FORMATEUR D'ACTEURS PRÉVENTION SECOURS DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation ou d'entreprise du secteur du transport routier de voyageur (TRV), du transport routier de marchandise (TRM) et de la logistique.

PRÉREQUIS

Les participants doivent être titulaires du certificat de formateur sauvetage secouriste du travail SST en cours de validité (copie à joindre au bulletin d'inscription).

OBJECTIFS DE FORMATION

Former les acteurs prévention secours du TRV (APS TRV) et du TRM (APS TRM) et les évaluer en vue de leur certification. Les APS formés participent à leur propre prévention et à la maîtrise des risques de leur entreprise et portent secours en cas d'accident du travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Promouvoir une démarche de prévention autour des acteurs du dispositif de formations.
- Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des améliorations.
- Construire, animer la formation APS.

CONTENU

- Connaissance et enjeux du secteur Transport routier, activités auxiliaires et logistique.
- Démarche de prévention organisée autour du dirigeant, de l'animateur prévention transport routier (APTR) et l'acteur prévention secours (APS).
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodes et outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Document de référence cadrant les formations du dispositif (référentiels).
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues avec une période d'application hors session de formation estimée à 2 jours.

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

DURÉE

5 jours soit 35 heures.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur d'acteurs prévention secours - transport routier, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours – transport routier » (MAC) d'une durée de 28 heures.

Pour les formateurs APS ASD à jour de la formation de formateur SST, la durée est de 7 heures pour maintenir et actualiser leurs compétences en prévention uniquement.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : [inrs.fr](https://www.inrs.fr) (Voir catalogue 2019).



DEVENIR FORMATEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LES ANIMATEURS PRÉVENTION ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation ou d'entreprise du transport routier de voyageur (TRV), du transport routier de marchandise (TRM) et de la logistique.

PRÉREQUIS

Les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

OBJECTIFS DE FORMATION

Former, évaluer et certifier les animateurs prévention transport routier (APTR) et les dirigeants. Accompagner le binôme dirigeant/APTR dans l'organisation de la démarche de prévention de l'entreprise et l'animation d'un projet de prévention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Promouvoir une démarche de prévention autour des acteurs du dispositif.
- Elaborer et animer un projet de prévention.
- Construire et animer la formation APTR et dirigeants et organiser l'accompagnement intersession.

CONTENU

- Connaissance et enjeux du secteur Transport routier, activités auxiliaires et logistique.
- Démarche de prévention et conditions de réussite.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie de projet appliquée à la prévention.
- Outils de diagnostic de la santé et sécurité au travail.
- Outils d'observation et d'analyse des situations de travail dangereuses.
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.
- Document de référence cadrant les formations du dispositif (référentiels).
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues avec une période d'application hors session de formation estimée à 2 jours.

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

DURÉE

8 jours soit 56 heures.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise du transport routier délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier d'une durée de 21 heures. Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation réalisée à l'INRS : inrs.fr (Voir catalogue 2019).

La Cramif et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

Prévention : conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

75 - PARIS

☎ 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
✉ prevention75.cramif@assurance-maladie.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

☎ 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
✉ prevention77.cramif@assurance-maladie.fr

78 - YVELINES

☎ 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
✉ prevention78.cramif@assurance-maladie.fr

91 - ESSONNE

☎ 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
✉ prevention91.cramif@assurance-maladie.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

☎ 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
✉ prevention92.cramif@assurance-maladie.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

☎ 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
✉ prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

94 - VAL-DE-MARNE

☎ 01 44 65 75 55 - Fax 01 44 65 78 59
✉ prevention94.cramif@assurance-maladie.fr

95 - VAL-D'OISE

☎ 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
✉ prevention95.cramif@assurance-maladie.fr

Service formation : ☎ 01 40 05 29 54 / ✉ prevformation.cramif@assurance-maladie.fr

Médiathèque : ☎ 01 40 05 38 19 / ✉ prevmediatheque.cramif@assurance-maladie.fr

Tarifification : calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

☎ 01 44 65 74 54 / ✉ tarification.atmp.cramif@assurance-maladie.fr

Reconnaissance : contribue à la reconnaissance des victimes de pathologies professionnelles.

☎ 01 40 05 47 76 / ✉ reconnaissance.cramif@assurance-maladie.fr

